



**BOIS-DES-FILION**

## **AVIS PUBLIC**

### **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 6247**

---

#### **À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 6247 AVIS VOUS EST DONNÉ :**

**QUE** le conseil municipal a adopté, à une séance ordinaire tenue le 11 juillet 2016, le projet de règlement numéro 6247 ;

**QUE** le projet de règlement numéro 6247 concerne l'obligation de maintenir certains aménagements paysagers en tout temps ;

**QUE**, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement numéro 6246, le 12 septembre, à compter de 19 h 30 dans la salle du conseil de la Ville de Bois-des-Filion, située au 485, boulevard Adolphe-Chapleau, à Bois-des-Filion ;

**QU'**au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire de la Ville de Bois-des-Filion expliquera le projet de règlement, ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet ;

**QUE** ce projet de règlement, peut être consulté à l'hôtel de ville de Bois-des-Filion, située au 375, boulevard Adolphe-Chapleau, à Bois-des-Filion, pendant les heures ordinaires de bureau ;

**QUE** le projet de règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

**QUE** le présent avis est également affiché à l'hôtel de ville de Bois-des-Filion.

**Fait à Bois-des-Filion, Québec, ce 22 août 2016.**



**Charles-Hervé Aka, LL.M  
Greffier**